Yvelines : Enlevée à la sortie d’une discothèque, une jeune femme de 20 ans violée dans un hôtel ; Abdessatar A., Algérien de 32 ans sous OQTF, mis en examen et écroué. Yassine T., Français de 27 ans, placé sous contrôle judiciaire

10/08/2026 à 16h42



Le premier individu, Abdessatar A. est un Algérien de 32 ans visé, selon nos informations, par une obligation de quitter le territoire français (OQTF). Domicilié à Plaisir et déjà connu de la justice pour usage de faux document et conduite sans permis, il a été écroué. Le second suspect, Yassine T. est un homme de nationalité française de 27 ans. Il réside lui aussi à Plaisir et est également connu de la justice, pour délits routiers, détention de stupéfiants, remise illicite à un détenu et dégradation de bien public. Il a été placé sous contrôle judiciaire.

Les faits remontent à la nuit du vendredi 24 au samedi 25 juillet au cours de laquelle une jeune femme de 20 ans, Fanny*, se rend dans une discothèque à Rungis (Val-de-Marne), le «Loft Metropolis», avec trois copines. Elles sont bientôt rejointes par quatre amis. Après avoir consommé deux verres, Fanny fait un détour par l'espace fumeurs avant de regagner la piste de danse. Elle évoque ensuite un «trou noir» total et ne se souvient plus de rien. La jeune femme explique s'être réveillée aux alentours de 5h du matin dans une chambre de l'hôtel «Campanile» à Plaisir (Yvelines), à plus de 30 kilomètres de la discothèque, allongée aux côtés d'un inconnu. Elle souffre alors de douleurs vaginales. Elle se souvient avoir été contrainte de pratiquer une fellation à cet individu. Paniquée, la jeune femme quitte immédiatement la chambre d'hôtel, commande un Uber puis porte plainte dans un commissariat de Seine-et-Marne, son département de résidence.

Yassine T. quitte l'hôtel au volant de son véhicule vers 5 heures. Abdessatar A., lui, passe une demi-heure dans la chambre avec la plaignante et quitte les lieux à pied vers 5h30. La victime quitte l'établissement quelques minutes plus tard. Elle tient alors à peine debout. En garde à vue, Abdessatar A. aurait nié les faits malgré des indices accablants. Son ADN a en effet été retrouvé sur les vêtements de la victime et dans des prélèvements gynécologiques réalisés sur elle. Il a été écroué au centre pénitentiaire de Bois-d'Arcy (Yvelines). Le second suspect, Yassine T., aurait reconnu avoir transporté la victime dans son véhicule et trouvé une chambre d'hôtel à son comparse pour que ce dernier ait des relations sexuelles avec elle.

Le Figaro